Sécurité incendie et industrielle

Cahier des charges

Imageur thermique V320 Scott[MC] 3M[MC]

Énoncés de spécifications

Ces spécifications couvrent une caméra d'imagerie thermique produite à des fins commerciales, ainsi que le matériel et le logiciel qui y sont associés.
Le système de caméra d'imagerie thermique (caméra) qui fait l'objet de ces spécifications doit être un produit commercial standard qui répond aux exigences présentes. Toute exception à l'un de ces éléments est inacceptable. Les matériaux utilisés pour la fabrication du système de caméra d'imagerie thermique doivent être neufs, non utilisés et d'une qualité conforme aux pratiques d'ingénierie et de fabrication modernes. Les matériaux doivent être exempts de défauts et convenir à l'utilisation à laquelle ils sont destinés.

		Conformité	
Garantie et certifications		**OUI**	**NON**
1.	La caméra et les piles doivent être garanties exemptes de défauts par le fabricant pour une période de trois ans à partir de la date d'expédition.		
2.	Le fabricant doit fournir _____ heure(s) de travail de réparation pour le matériel sous garantie d'une manière à retourner la caméra à l'entité acheteuse dans des conditions normales d'utilisation, dans les ____ heures ou lui prêter du matériel comparable jusqu'à ce que la caméra soit renvoyée à l'entité acheteuse.		
Spécifications physiques et de rendement		**OUI**	**NON**
1.	Le système de caméra doit pouvoir capter, transformer en image et afficher le rayonnement infrarouge dans une plage de longueurs d'onde spectrales de 7,5 à 14 microns.		
2.	La caméra doit pouvoir être portative et tenue à la main pour permettre aux pompiers de se la passer dans un contexte d'incendie sans avoir à enlever des éléments de leur équipement de protection individuelle.		
3.	Lorsque l'interrupteur marche/arrêt de la caméra est activé pour la mettre sous tension, la caméra doit produire une image thermique utilisable en cinq secondes ou moins, sans avoir recours à un mode de veille, dans des environnements de température ambiante typiques.		
4.	Pour assurer l'intégrité de la résistance à l'eau de la caméra, cette dernière doit être pourvue de systèmes électroniques internes isolés de tous les endroits accessibles par l'utilisateur. La caméra doit être conforme à la norme IP67 pour : sa capacité à résister à l'immersion à court terme dans l'eau à 1 m (3 pi) de profondeur.		
5.	La caméra doit comporter un capteur d'imagerie aux infrarouges d'au moins 76 800 pixels.		
6.	La caméra doit être dotée d'une fenêtre en germanium pour protéger la lentille interne.		
7.	Le signal vidéo interne doit être affiché sur l'écran ACL rétroéclairé de 3,5 po avec un rapport de cadre de 4 : 3 conforme au capteur de la caméra.		
8.	La caméra et la pile ne doivent pas peser plus de 2,2 lb (1 kg) combinées.		
9.	Pour éviter toute confusion, la caméra ne doit pas intégrer de mode de « veille » qui éteint l'écran ACL interne de la caméra lorsqu'elle est sous tension.		
10.	Les piles rechargeables de la caméra doivent être amovibles, au lithium-ion et doivent pouvoir faire fonctionner la caméra pendant un maximum de 8 heures, avec l'écran actif.		

Spécifications physiques et de rendement	Conformité OUI	NON
11. La caméra doit comprendre une fonction de mesure de la température directe par la lentille pour mesurer et afficher la température relative de la surface. Les lectures de mesure de température doivent s'afficher sous forme numérique dans le coin inférieur droit de l'écran.		
12. La caméra doit avoir été mise à l'essai pour la résistance à la chaleur et doit pouvoir résister au moins à une température de 260 °C (500 °F) pendant cinq minutes.		
13. La caméra doit avoir été mise à l'essai pour la durabilité et doit pouvoir résister à plusieurs chutes de 6 pi depuis plusieurs angles.		
14. Le champ de vision de la caméra doit être au minimum de 55° à l'horizontale et de 42° à la verticale.		
15. Les dimensions de la caméra ne doivent pas être supérieures à 132 × 122 × 240 mm (5,2 × 4,8 × 9,4 po).		
16. La caméra doit avoir été mise à l'essai selon les exigences de la norme IEC 60068-2-6 en matière de vibrations et s'y conformer.		
17. La caméra doit avoir été mise à l'essai selon les exigences de la norme IEC 60068-2-27 en matière de chocs et s'y conformer.		

Division des produits de protection individuelle de 3M
3M Canada
C.P. 5757
London (Ontario) N6A 4T1
1 800 364-3577

1 800 247-7257
OrderScott@mmm.com
3M.ca/ScottSafety

3M et Scott sont des marques de commerce de 3M, utilisées sous licence au Canada. © 2019, 3M. Tous droits réservés. 1811-13441 F